



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Journal du CRPA

ANNÉE 2021



Le CRPA, c'est quoi ?

**CRPA =
Conseil régional
des personnes
accueillies ou
accompagnées**

Reconnu officiellement par l'Etat par un décret qui définit nos missions, et notre fonctionnement.

Représente les personnes en situation de précarité ou l'ayant été dans les instances de pilotage, suivi et évaluation des politiques d'accueil, hébergement et insertion



Une partie du COPIL du CRPA, le 2 juin 2021

En quelques dates :

2010 : le CCPA (Conseil Consultatif des Personnes Accompagnées) est né pour favoriser la participation des personnes précaires dans l'élaboration des politiques publiques

2011 : une déclinaison du CCPA est lancé en Rhône-Alpes

2016 : Décret n° 2016-1440 reconnaissant officiellement le CRPA

Une animation collective et participative

Les délégués CRPA :

- s'engagent pour représenter les personnes en situation de précarité ou l'ayant été
- 8 élus/an, les anciens élus pouvant continuer à s'investir
- coaniment et coorganisent les actions du CRPA et **portent une parole collective** lors de représentations dans les instances
- sont implantés dans 4 départements : le Rhône, la Loire, l'Isère et la Haute-Savoie, avec des partenaires dans **l'ensemble de la région**

En 2022, les délégués sont :

Jacques (Haute-Savoie)

José (Isère)

Françoise, Fabien, Cédric, Hassen et Marie-Hélène (Rhône)

Interview d'un nouveau délégué, Fabien

Quelques mots pour te présenter ?

1m86, 86kg

Comment as-tu connu le CRPA ?

Grâce à une travailleuse-sociale de Bell'Aub



Pourquoi tu t'es engagé en te proposant comme délégué ?

Ça, c'est une question auxquelle je n'ai pas encore la réponse, il y a eu une complicité de regard, qui a fait que je me suis présenté, et voilà, et je ne regrette pas ! J'aime apprendre des choses, je ne connais rien au travail social, je cherche à approfondir mes connaissances à ce niveau-là.

Que souhaites-tu apporter au CRPA ?

Ma bonne humeur, beaucoup d'échanges aussi. J'aimerais beaucoup débattre sur le mal-logement, c'est un sujet important, et sur la maitrenance que subissent les résidents parfois, auquel j'ai été témoin.

Bilan de l'année 2021

Après une année 2020 marquante à de nombreux points de vue, nous avons pu reprendre une activité (presque) normale, et notamment nos plénières, grand moment de participation.

Coanimées par les délégués, les plénières sont des **temps d'échange et d'expression** des personnes accueillies, en croisant leurs perceptions. Sur la base de leur expérience vécue, elles sont le lieu pour **réfléchir ensemble à des solutions à préconiser**.

3 plénières ont été organisées en 2021 :

- Le 29 avril en visio-conférence sur le **maintien dans le logement**
- Le 10 juin en visio-conférence sur la **prévention des expulsions locatives**
- Le 19 novembre à Villeurbanne sur les **aides financières sur le logement**



2021 en chiffres :

91 personnes ont participé aux plénières dont *2/3 de personnes accueillies*

20 personnes ont participé à un COPIL du CRPA (17 personnes accompagnées/accueillies ou l'ayant été et 3 intervenants sociaux)

50 réunions d'élaboration des politiques publiques auxquelles les délégués du CRPA ont participé sur toute la région

Focus sur la plénière du 19 novembre 2021

Les aides financières au logement

37 participants

20 personnes accompagnées et accueillies ou l'ayant été

Après une présentation des aides existantes en matière de logement par l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement), les participants ont échangés sur l'intervention et l'accès à ces aides. Plusieurs sujets ont été évoqués : non-connaissance de ce qui existe, difficulté d'accéder à ces aides, et l'accompagnement des travailleurs sociaux.

Parole de participants :

« Plus que de l'accompagnement par des assistants sociaux, donner les clés de compréhension par la suite afin d'être le plus autonome possible. Eviter la sur-dépendance ! »

L'après-midi, nous avons accueilli un chercheur de l'ODENORE (Observatoire du Non-recours) pour discuter de la notion de *non-recours*, les participants ont eu de nombreuses propositions, sur l'accompagnement et l'accessibilité des démarches essentiellement.



Plénière du CRPA, le 19/11/2021

Focus sur une représentation : le Groupe expression directe de France asso santé



Le groupe Expression directe a pour objectif de faire prendre en compte la parole des « **invisibles** », sans intermédiaire, où la parole de l'un vaut la parole de l'autre. On va émettre des propositions concrètes, afin d'influer sur les **politiques publiques de santé**.

En 2021, nous avons travaillé sur un **questionnaire**. C'est une collecte d'informations auprès des bénéficiaires, pour faire remonter les témoignages et mieux comprendre la réalité (et la complexité) du terrain. Après analyse, nous avons imaginé des propositions de solutions.

Ce qui nous a frappé dans le questionnaire, c'est l'importance de l'accès aux services publics comme les CCAS, les accueils de jour ou les bains-douches.

Les propositions que nous souhaitons partager :

- la santé mentale : un meilleur accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques en faisant des actions à travers le sport ou l'écoute
- vaincre l'isolement avec visites à domicile ou appels (ex: Bonnes ondes)
- permanences médicales dans les territoires mal desservis

Pourquoi est-ce important d'y participer en tant que délégué du CRPA ?

"Pour moi c'est d'aider les gens et lutter contre la précarité en collaboration avec tous les acteurs pour trouver les meilleures solutions", Gindo.

"On contribue à l'élaboration de solutions communes et concrètes. Ce ne sont pas que les professionnels ou les institutions de santé qui en proposent. En tant que bénéficiaires nous entendons chaque jour les besoins des personnes, qu'on se charge de partager lors de ces réunions", Cédric.



Les objectifs du CRPA pour 2022

- 1** **Réaliser** des ateliers dans des associations pour présenter le CRPA et faire vivre la participation dans les structures (logique d'*aller vers*)
- 2** **Organiser** quatre plénières, dans différents départements
- 3** **Renforcer** l'ancrage territorial du CRPA en se développant sur de nouveaux territoires
- 4** **Former** les délégués pour mener à bien leurs mandats
- 5** **Développer** nos liens avec les administrations et les institutions, afin d'avoir une meilleure prise en compte de la parole des personnes accompagnées/accueillies

Dates des plénières 2022



Jeudi 3 mars à Grenoble (38)

"La participation des personnes accompagnées dans les associations"

Jeudi 9 juin à Saint-Étienne (42)

"Les tiers-lieux"

Jeudi 29 septembre à Francheville (69)

En lien avec la charte des droits des personnes accueillies à l'occasion des 20 ans de la Loi-2002-2 "le droit à non discrimination et le droit à la pratique religieuse"

Jeudi 8 décembre

*Sujet à définir lors de la plénière du 29 septembre
Elections des délégués 2023*

Vous souhaitez en savoir plus ?

Laëtitia Gawlik

Animatrice du CRPA

laetitia.gawlik@armedusalut.fr

07 77 26 96 09



Retrouvez le CRPA sur <http://cnpa-crpa.org/>

et sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/crpa.auvergnerhonealpes.5>